

**4. Dispositifs de l'Acte d'Union.** — Quoique le but secret des promoteurs de l'Acte d'union fût de dominer et d'anglifier les Canadiens, cet acte les mit en possession de droits et de privilèges qu'ils réclamaient depuis plus d'un quart de siècle et pour lesquels avait coulé leur sang. L'Union donna au Canada-Uni un gouvernement responsable, et laissa aux Députés le droit de contrôler le revenu public.

Le nombre des représentants fut fixé à 84 membres, dont 42 pour chaque Province.

**5. Inauguration de l'Acte d'Union.** — Lord Sydenham fut chargé de faire fonctionner le nouveau régime. Le Conseil Spécial donna sans peine son consentement à la nouvelle mesure. La législature du Haut-Canada, qui avait tout à y gagner, lui donna son assentiment après quelques jours de discussion.

**6. Parlements.** — La première session du premier Parlement-Uni fut ouverte à Kingston, le 13 juin 1841. Depuis cette session jusqu'à la Confédération on compte huit Parlements.

Le premier régime fournit des hommes célèbres dont la mâle éloquence fit retentir l'enceinte parlementaire pour défendre la religion, les droits et les libertés des Canadiens; le second produisit aussi une foule d'hommes distingués par leur éloquence, leur patriotisme et leur dévouement à la religion et au pays.

**7. Principales mesures passées dans les 8 Parlements —**

Les principales mesures passées dans ces huit Parlements sont :

1<sup>o</sup> En 1841, un bill érigeant les Paroisses en municipalités: il donnait aux Canadiens la direction de leurs affaires locales. Ce bill, amendé dans plusieurs sessions subséquentes, requiert encore des changements.

2<sup>o</sup> La même année, fut passé un bill qui organisait l'instruction primaire; ce bill, comme le précédent, fut plus tard amendé dans plusieurs sessions.

3<sup>o</sup> En 1849, dans la deuxième session du 3<sup>e</sup> Parlement, fut passé un acte pour indemniser les Canadiens des pertes